



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2021-169

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2021

Sommaire

Préfecture Hautes-Pyrenees / Secrétariat Général - Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

65-2021-07-28-00001 - Arrêté préfectoral portant composition de la commission départementale de réforme des agents du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées (3 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2021-07-28-00001

Arrêté préfectoral portant composition de la
commission départementale de réforme des
agents du Conseil Départemental des
Hautes-Pyrénées



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n°
portant composition de la Commission départementale de réforme
des agents du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées**

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 60-58 du 11 janvier 1960 modifié relatif au régime de sécurité sociale des agents permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel ou commercial,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et au comité médical supérieur dans la fonction publique d'État, dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté interministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2021 portant Composition de la commission départementale de réforme des agents du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées,

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du 26 juillet 2021 désignant les représentants de la collectivité territoriale pour siéger à la Commission départementale de réforme, consécutivement au renouvellement de l'assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021,

Vu le courriel du 27 juillet 2021 du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées informant de la démission de Madame Sylvie CASSIGNOL, en qualité de représentante du personnel,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de représentants de l'administration et du personnel,

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture,

Tél : 05 62 56 65 65

Courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr

Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9

ARRÊTE

Article 1^{er}: L'arrêté préfectoral du 20 avril 2021 portant composition de la Commission départementale de réforme des agents du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées est abrogé.

Article 2: La composition de la Commission départementale de réforme des agents du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées est ainsi composée :

Praticiens de médecine générale

- Docteur Guy PANOFRE
- Docteur Alain FOURNES

Représentants de l'administration

Titulaires : Mme Monique LAMON
Mme Geneviève ISSON

Suppléants : M. Bernard VERDIER
M. Frédéric LAVAL

Représentants du personnel

Catégorie A

Titulaire : Mme Laurence BISSAGNET

Suppléants : Mmes Cécile CONAN-LAFOURCADE et Maïté SEQUEIRA

Titulaire : Mme Laurence TREHARD

Suppléant : Mme Céline BOUXIN

Catégorie B

Titulaire : Mme Karine CHAUVET

Suppléants : M. Serge SISQUELLAS et Mme Cécile RICARD

Titulaire : Mme Marie-José SANCHEZ

Suppléants : Mme Jocelyne SASSERE et M. Frédéric METGE

Catégorie C

Titulaire : Mme Carla RODRIGUES BATISTA

Tél : 05 62 56 65 65
Courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr
Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9

Suppléant : M. Eric GOMEZ

Titulaire : Mme Isabelle BRUMEAU

Suppléants : M. Jordy BORREIL et Mme Eliane BRAJARD

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, ainsi que Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'État des Hautes-Pyrénées.

Fait à Tarbes, le **28 JUL. 2021**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Sibylle SAMOYAU

Délais et voies et moyens de recours (application de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux adressé à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9,
- soit un recours hiérarchique adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 PARIS
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Pau, 50 cours Lyantey, BP 543 – 64010 PAU CEDEX